

ANNEXE G

PROJET DU SYSTÈME DU TIREUR D'ÉLITE

PORTE-CHARGEURS DE L'ÉQUIPEMENT MODULAIRE POUR COMBAT RAPPROCHÉ – TIREUR D'ÉLITE

PROCESSUS D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS TECHNIQUES ET INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Préparé par :

DSSPM 9

Autorité technique/Gestionnaire du cycle de vie du matériel

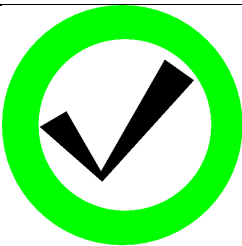
Quartier général de la Défense nationale

Édifce Major-général George R. Pearkes

Ottawa (Ontario)

K1A 0K2

Date : 20 février 2017



AVIS

Cette documentation a été révisée par l'autorité technique et ne contient aucune disposition visant des marchandises contrôlées.

NOTICE

This documentation has been reviewed by the technical authority and does not contain controlled goods.

TABLE DES MATIÈRES

1	Portée.....	3
1.1	Objectif	3
1.2	Sigles	3
1.3	Documents applicables.....	3
2	Aperçu.....	3
2.1	Exigences générales pour les soumissionnaires.....	3
3	Processus d'évaluation technique.....	3
3.1	Évaluation de l'évaluateur.....	3
4	Instructions de la grille d'évaluation technique.....	4
4.1	Grille d'autoévaluation du soumissionnaire.....	4

1 PORTÉE

1.1 Objectif

1.1.1 Le présent document décrit le processus d'évaluation des caractéristiques techniques des porte-chargeurs proposés pour l'équipement modulaire pour combat rapproché – tireurs d'élite (EMCR-TE). Il contient également des instructions à l'intention des soumissionnaires.

1.2 Sigles

DDP	Demande de propositions
EMCR-TE	Équipement modulaire pour combat rapproché – tireur d'élite
MDN	Ministère de la Défense nationale
SPAC	Services publics et Approvisionnement Canada

1.3 Documents applicables

1.3.1 Grille d'évaluation technique, appendices 1 à 4 de l'annexe G.

2 APERÇU

2.1 Exigences générales pour les soumissionnaires

2.1.1 On demande au soumissionnaire de remplir la grille d'autoévaluation du soumissionnaire (voir 4.1).

2.1.2 La proposition du soumissionnaire doit comprendre toutes les **preuves justificatives** demandées qui sont indiquées dans la grille d'autoévaluation du soumissionnaire.

2.1.3 Dans le cadre de sa proposition, le soumissionnaire doit faire parvenir à Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) deux (2) échantillons de chacun des porte-chargeurs proposés mentionnés en 2.1.4. Les échantillons reçus deviendront la propriété du Canada et ne seront pas retournés aux soumissionnaires.

2.1.4 Le soumissionnaire doit livrer les échantillons de porte-chargeurs préalables à l'adjudication indiqués ci-dessous et qui répondent à toutes les exigences prescrites aux appendices 1 à 4 de l'annexe G correspondant au groupe pour lequel il présente une soumission :

- a) porte-chargeurs double pour calibre .50;
- b) porte-chargeurs simple pour calibre .50;
- c) porte-chargeurs double pour calibre .338;
- d) porte-chargeurs simple pour calibre .338.

3 PROCESSUS D'ÉVALUATION TECHNIQUE

3.1 Évaluation de l'évaluateur

3.1.1 Chaque évaluateur évaluera la conformité de la proposition en analysant la grille d'autoévaluation du soumissionnaire, ainsi que tous les documents justificatifs.

3.1.2 Toute l'information demandée dans l'autoévaluation du soumissionnaire sera prise en compte au cours de l'évaluation. Aucun renvoi à des sources externes ni à des sites Web ne sera accepté.

3.1.3 L'évaluateur pourrait demander en tout temps des résultats d'essai prouvant la conformité afin de s'assurer que les produits soumis répondent aux exigences techniques.

- 3.1.4 Les échantillons remis par le soumissionnaire avant l'adjudication seront utilisés afin de vérifier la conformité conformément aux exigences des appendices 1 à 4 de l'annexe G.

4 INSTRUCTIONS DE LA GRILLE D'ÉVALUATION TECHNIQUE

4.1 Grille d'autoévaluation du soumissionnaire

- 4.1.1 La grille d'autoévaluation du soumissionnaire est un document Excel intitulé Grille d'évaluation technique, appendices 1 à 4 de l'annexe G sur lequel :
- a) La colonne 2 renferme les exigences obligatoires;
 - b) La colonne 3 renferme des instructions additionnelles à l'intention du soumissionnaire;
 - c) Les colonnes 7 et 8 sont réservées aux évaluateurs.
- 4.1.2 Dans la colonne 4, le soumissionnaire devrait préciser l'endroit, dans sa proposition, où se trouve sa preuve de conformité à une exigence, le cas échéant.
- 4.1.3 Dans la colonne 5, le soumissionnaire devrait inscrire des commentaires additionnels, au besoin.